

Avis voté en plénière du 22 septembre 2015

Le régime social des indépendants (RSI)

Déclaration du groupe des associations

En 2006, le gouvernement a pris la décision de regrouper l'ensemble des régimes des travailleurs indépendants en une caisse nationale unique. Gageure d'autant plus difficile que le terme « travailleur indépendant » continue de représenter des réalités professionnelles très différentes les unes des autres. Ce phénomène s'est encore amplifié avec la création du statut d'auto-entrepreneur. Il semble d'ailleurs qu'aujourd'hui, au vu des dernières déclarations de la ministre de la Santé, ce premier regroupement n'ait été qu'une étape vers la constitution d'une seule et même caisse au sein du régime général.

Même si l'objectif de la création de l'interlocuteur social unique a été salué, ses difficultés de mise en œuvre, notamment sur la partie calcul des cotisations et recouvrement, ont été vécues comme un désastre par les nombreux travailleurs indépendants touchés par les dysfonctionnements. La cause en est une mauvaise organisation des systèmes d'information entre eux, lesquels sont, à ce jour, en cours de restructuration.

En conséquence, le groupe des associations adhère aux préconisations allant dans le sens de l'amélioration rapide de l'ensemble du système d'information. Il appuie également celles portant sur l'accompagnement et le suivi du travailleur indépendant au début et dans les premiers temps de l'installation.

Il soutient aussi la recommandation qui vise à renforcer la formation des travailleurs indépendants à la gestion de l'entreprise dès leur inscription au registre du commerce ou au registre des métiers. Il souhaite renforcer cette préconisation en proposant, dès la formation initiale des futurs citoyens, c'est-à-dire au collège, des ateliers portés par les associations de l'éducation populaire. Ces ateliers permettraient de mieux appréhender le monde de l'entreprise - quelle qu'en soit la taille - et ses systèmes de gestion afin que les métiers liés à l'entrepreneuriat soient mieux connus et leurs responsabilités plus facilement assumées par les futurs indépendants.

Il maintient que le régime de l'auto-déclaration devrait être plus largement proposé.

Notre groupe rappelle son inquiétude face à une réforme territoriale en cours qui regroupe les caisses régionales alors que les dispositifs actuels ne sont pas consolidés, et appelle sur ce sujet, à la vigilance.

Le groupe des associations remercie la rapporteure pour le travail mené. Il a voté l'avis.